

Jean Ferrand

*Dictionnaire
des sourds-
muets*

Jean Ferrand

Dictionnaire des sourds-muets



Publié par Good Press, 2022

goodpress@okpublishing.info

EAN 4064066329556

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ABRÉVIATIONS

PRÉFACE

I.

II

III

IV

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

I

V

u
n

TABLE DES ABRÉVIATIONS

[Table des matières](#)

EMPLOYÉES DANS CE DICTIONNAIRE

Adj.	adjectif.
Adv.	adverbe.
Conj.	conjonctif.
Fém.	féminin.
Fig.	au figuré.
Masc.	masculin.
Part	participe.
Prép.	préposition.
Subs.	substantif.
S.	signe.
Ex.	exemple.
S. nat.	signe naturel.
S. man. . . .	lettres qui se font avec les doigts.

PRÉFACE

Table des matières

Lorsqu'on songe à la triste condition des sourds-muets, ce qui étonne, ce n'est pas qu'il se soit rencontré des hommes assez dévoués pour prendre en main la cause de ces infortunés, c'est que ces hommes se soient trouvés en si petit nombre, et si tard. Nous ne parlons pas évidemment des anciens qui, tenant en souveraine estime la beauté et la vigueur du corps, avaient bien autre chose à faire que d'éveiller une âme, au prix de mille efforts, dans ces pauvres êtres étiolés, incomplets. Si le Romain avait pu soupçonner que l'enfant de huit jours qu'on lui présentait était sourd-muet, à coup sûr il ne l'aurait point levé de terre.

Mais après que Celui qui faisait «entendre les sourds et parler les muets», eut donné au monde une idée nouvelle de la dignité de l'homme, il semble qu'on eût dû se préoccuper de faire partager aux sourds-muets les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Les préjugés furent en général plus forts que la voix de la religion. On continua à regarder les sourds-muets comme des êtres à part, privés d'intelligence, rebut de la société. Si Aristote, dans l'antiquité, les avait exclus de toute participation aux connaissances, saint Augustin, par un arrêt aussi rigoureux, les excluait de la connaissance de la foi. Et, au dix-huitième siècle, encore bien que, mille ans auparavant, saint Jean de Beverley, archevêque d'York, eût appris, à ce que raconte l'histoire ecclésiastique de Bède le

Vénérable, à parler à un sourd-muet, bien que, beaucoup plus tard Jérôme Cardan, en Italie, dom Pedro Ponce de Léon, Jean-Paul Bonet en Espagne, Van Helmont en Hollande; Conrad Hamman, le Père Schott, Kerger, Raphaël, Lichwitz, Buchner, Baumer, en Allemagne, et d'autres eussent réussi à faire l'instruction de quelques sourds-muets, ou, du moins, exposé dans leurs ouvrages les moyens d'y réussir, il se trouva des théologiens, des philosophes, pour regretter a priori les prétentions de l'abbé de l'Epée, disant que ce qu'il poursuivait était radicalement impossible. Certes, cette fin de non-recevoir ne pouvait rien sur les faits qui étaient palpables et éclatants, elle montre du moins l'état d'un grand nombre d'esprits.

Honneur donc à ces hommes qui, dans des siècles et des pays divers surent s'élever au-dessus des préjugés de leurs contemporains et tentèrent une œuvre qu'on croyait au-dessus des forces humaines? Le nom d'un grand nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité ne nous est point parvenu, et c'est ce qu'il importe de ne point perdre de vue chaque fois qu'on se plaint du petit nombre des instituteurs des sourds-muets, d'autres sont depuis longtemps totalement oubliés. Nous voudrions aujourd'hui réparer un de ces oublis, en faisant connaître à ceux qui l'ignorent le nom de l'abbé Ferrand.

I.

Table des matières

En 1776, l'abbé Ferrand était chanoine de la métropole de Tours. Parmi les signatures de l'acte d'inhumation de J.-B. Meusnier, père du général Meusnier, mort à Tours le 10

mars 1776, se trouve celle du chanoine Ferrand, suivie de ces mots: «Je signe plein de vénération pour ce serviteur de Dieu». Etait-il originaire de Tours ou de Vannes, comme certains documents, le nom de Venetensis en particulier qui lui est donné quelque part, porteraient à le croire. Né à Tours, aurait-il pour quelque temps fait partie du diocèse de Vannes, ou bien, né à Vannes, aurait-il été plus tard incorporé au clergé de Tours?

Ce que nous savons d'une manière plus certaine, et ce qui est d'ailleurs plus important, c'est que l'abbé Ferrand était un prêtre vertueux, zélé, à l'âme ardente, à l'esprit vif et entreprenant, et en outre un prédicateur distingué. Il faisait ordinairement des stations d'Avent et de Carême en différentes cathédrales, et donnait des retraites dans les séminaires et les maisons religieuses. Il fut du nombre des prédicateurs que l'Evêque de Chartres, Monseigneur de Fleury, appela dans son diocèse pour le jubilé universel de 1775, qui n'eut lieu [à Chartres qu'au commencement de 1776.

C'est alors que l'Evêque de Chartres, voulant l'attacher à son diocèse, le fit chanoine de sa cathédrale et le nomma supérieur des filles de la Providence qui avaient leur couvent dans sa ville épiscopale.

Mgr de Fleury rendait ainsi un hommage non équivoque à la vertu du prêtre et à l'éloquence du prédicateur. «Ce fut lui,» raconte l'Abbé Cognery, supérieur des filles de la Providence après l'Abbé Ferrand, dans la troisième partie du sommaire historique concernant cette communauté, «ce fut lui qui vint donner au petit séminaire, la retraite du jubilé à la quelle j'assistai étant alors à ma troisième année de

séminaire et à ma première de philosophie. Cette retraite produisit beaucoup de fruit parmi les jeunes élèves dont la prédication fut goûtée. Aussi, lorsque, après sa nomination au canonat, il vint, vers la Saint-Jean suivante, en prendre possession, étant entré au séminaire pendant que les séminaristes étaient en récréation dans la cour, dès que nous l'aperçûmes, sans nous être concertés, nous nous rangeâmes spontanément sur deux lignes pour le recevoir et lui témoigner notre respect, notre reconnaissance et notre joie de le revoir au milieu de nous.»

Lorsqu'on lui offrit la supériorité des filles de la Providence, il accepta d'autant plus volontiers qu'on lui annonçait qu'il y avait du bien à faire. Son zèle et son activité allaient pouvoir se donner libre carrière.

Cette congrégation des filles de la Providence avait été fondée vers le dix-septième siècle, par François de Pedoue, chanoine et pénitencier de Chartres. François de Pedoue, homme de beaucoup d'esprit et appartenant à une famille distinguée, s'était, dans sa jeunesse, laissé aller à quelques écarts. Poète satyrique et assez libre, ses ouvrages lui avaient attiré en 1626, la censure ecclésiastique et des haines redoutables. Revenu au sentiment de ses devoirs, comme il n'était point rare à cette époque de foi profonde, il expia par une vie mortifiée et consacrée au bien, les égarements de sa jeunesse. Vers 1643, il forma une congrégation de filles dévotes, qui se donnèrent pour mission de retirer de la débauche les femmes de mauvaise vie. Au bout de quelques années, le succès n'ayant pas répondu à leurs efforts, elles résolurent de se livrer à l'éducation des petites orphelines de la ville et des

faubourgs. Leur projet fut approuvé par l'évêque Jacques Lescot, qui les institua par lettres du 23 décembre 1653, sous le nom de filles de la Providence, et régla, le 22 avril 1654, les statuts de la communauté, à laquelle il fut interdit de faire des vœux. Elles s'établirent d'abord dans deux maisons de la rue Muret que le Chanoine de l'edoue leur avait données; elles y demeurèrent jusqu'en 1762. A cette époque les Ursulines qui s'étaient établies à grand'peine à Chartres au siècle précédent, malgré l'appui que leur prêtait la reine-mère, Marie de Médicis, et après que les Chartrains, qui étaient décidément des gens très pratiques, comme nous le verrons encore tout à l'heure, leur eurent imposé des conditions telles que de leur établissement, il ne devait résulter que des avantages pour la ville; les Ursulines donc, peu nombreuses et ayant un revenu des plus modiques, furent obligées d'abandonner leur monastère, et les Filles de la Providence s'installèrent en leur place dans l'ancien hôtel Montescot. Commencé en 1668 par Claude de Montescot, cet hôtel, à l'aspect symétrique, grandiose et majestueux, est un des plus beaux monuments non religieux de la ville de Chartres; depuis 1792, il sert d'Hôtel-de-Ville.

Mais la nouvelle communauté qui venait en 1762 l'habiter n'était guère plus prospère que celle qui le quittait. Elle aussi devait rendre de nombreux services à la classe pauvre de la ville, et était en même temps sur le point de s'éteindre, faute de sujets. Lorsqu'on lui donna le chanoine Ferrand pour supérieur, il ne restait plus que huit sœurs, presque toutes âgées. Ce choix était donc excellent à tous égards; et, suivant l'expression de l'abbé Cognery, ce «fut un nouveau trait de la divine Providence sur cette maison.»

Tout le monde allait gagner; la communauté d'abord, les pauvres de Chartres ensuite, que les religieuses allaient secourir avec plus d'efficacité, enfin l'abbé Ferrand lui-même qui devait y trouver une occasion de satisfaire son besoin d'activité et de dévouement.

«Son premier soin, dit le sommaire historique que avons déjà cité fut d'aviser aux moyens de relever la communauté en lui procurant de nouveaux sujets. Il était lié d'amitié avec plusieurs chanoines de Tours, ses anciens confrères, et autres bons prêtres de la ville. Il eut recours à eux; par leur entremise il réussit à recueillir de Tours et lieux circonvoisins une colonie de jeunes filles qui désiraient entrer en religion, et il se chargea de fournir leur dot. En peu d'années la communauté se trouva composée d'une vingtaine de sujets, ce qui donna la facilité de mettre à exécution le projet qu'il avait conçu d'abord, mais qu'il n'avait pu réaliser sur le champ.» D'autre part, dans un recueil de documents du fonds Roux concernant la Providence, il y a une pièce du 2 Juin 1778, qui nous donne, à propos des efforts tentés par l'abbé Ferrand pour repeupler la communauté dont il était le gardien, des détails intéressants. Les échevins ayant appris que les filles de la Providence venaient de recevoir cinq ou six nouvelles sœurs, s'émurent, parce que les religieuses n'ayant sans doute pas de dot, allaient nécessairement vivre des revenus de la communauté, alors que ces revenus devaient, d'après les statuts être consacrés à l'entretien d'un nombre d'orphelines proportionné à ces revenus mêmes, et en aucune manière affectés aux religieuses. Les échevins prétendaient que ces statuts ne s'observaient pas, que les sœurs avaient moins d'enfants que ne le

comportaient leurs revenus, qu'il fallait donc s'enquérir si les nouvelles religieuses avaient une dot. En conséquence, on interrogea la supérieure, puis, pour contrôler son dire, une autre sœur qui refusa de répondre, et enfin l'abbé Ferrand lui-même, reconnu pour être le directeur temporel de la communauté. Celui-ci convint «de l'admission des dites cinq filles au noviciat, du peu de dot de l'une d'elles, et de ne point des autres.» Il dit qu'il avait cru devoir les admettre, eu égard au petit nombre de religieuses et à l'accroissement du revenu qu'il avait procuré à leur maison, tant par l'augmentation des baux que par le produit de la filature de coton et le travail qu'il y avait introduit. — Mais objectèrent les échevins, cette augmentation doit d'après les règles de leur institut, être employée uniquement au soulagement des pauvres de la ville et à l'admission d'un plus grand nombre de filles dites bonnets gris. L'Abbé répondit que les dix-huits places fondées étaient remplies. — Les échevins, défenseurs inexorables des droits de leur ville, lui disent que ce nombre, suivant un article des statuts, est illimité, et doit être augmenté à proportion de l'augmentation des revenus; et, pour achever de le convaincre, ils vont chercher les statuts et les lui font lire; si bien que l'abbé Ferrand, n'ayant plus rien à répondre, leur dit qu'il concourrait avec plaisir avec eux pour procurer l'avantage des pauvres de la ville, mais que la maison avait besoin de sujets, et que les preuves qu'il avait déjà données de son zèle et de ses bienfaits devaient-être un sûr garant de ses intentions. — Pour que les échevins, dont les réclamations n'avaient pu être complètement réfutées, se soient contentés d'une telle réponse, il faut que réellement

les bienfaits de l'abbé Ferrand aient été bien manifestes, et ce qui ressort clairement de tout ce précède, c'est l'ardeur qu'il mettait à servir tout à la fois les intérêts de sa communauté et les intérêts des pauvres.

On vient de voir que l'abbé Ferrand avait établi chez les Filles de la Providence une filature de coton. Il l'installa à ses frais dans un des bâtiments extérieurs appartenant à la communauté, et l'on y reçut un bon nombre de jeunes filles pauvres de la ville à qui on procurait en même temps du travail et une instruction chrétienne. Cette belle entreprise ne réussit pas entièrement au gré de ses désirs; bien souvent même il en résulta au bout de l'année des déficits financiers que l'abbé Ferrand comblait de sa bourse. Soit que les produits fussent réellement de qualité inférieure, soit simplement malveillance de la part du corps des marchands à qui cette filature faisait peut-être tout, elle végéta péniblement et au milieu des troubles occasionnés par la Révolution naissante, en 1789, l'ouvrage manqua complètement.

Quel était cependant ce projet dont on nous parlait plus haut, que l'abbé Ferrand avait conçu tout d'abord et qu'il n'avait pu réaliser qu'un peu plus tard? Le sommaire historique va nous l'apprendre. «Pendant que la communauté resta dans la rue Muret elle s'était borné à l'éducation des orphelines et de jeunes pensionnaires; elle n'avait jamais tenu de classes externes. Lorsque Mgr de Fleury la transféra à l'ancien couvent des Ursulines, spécialement dévouées à l'éducation de la jeunesse, ce fut à la condition qu'elle continuerait les classes qui étaient tenues par ces religieuses. La communauté, en les

remplaçant dans leur maison n'y avait trouvé que deux classes en exercice; elle n'était pas tenue à en avoir davantage. Monsieur Ferrand, considérant qu'il avait alors assez de sujets pour le bienfait de l'éducation établit deux nouvelles classes. Il s'en trouva alors quatre au lieu de deux, et toutes gratuites. Le nombre des classes étant augmenté, celui des enfants augmenta en proportion, de sorte qu'au moment de la révolution de 1789, il y en avait de deux cent à deux cent cinquante, tant de la ville que de la campagne...

Il avait en outre formé une école de Sourdes-muettes à la tête de laquelle, il avait placé une sœur, après lui avoir donné lui-même les leçons nécessaires pour cette instruction.»

En dehors même de cette école de sourdes-muettes, dont nous parlerons à loisir tout à l'heure, ce n'est pas peu de chose que d'avoir fait instruire gratuitement par quelques religieuses, à la fin du dernier siècle, plus de deux cents jeunes filles pauvres. N'eut-il que ce titre de gloire, le nom de l'abbé Ferrand méritait d'être tiré de l'oubli et d'être salué avec respect par ceux qui se vouent à l'éducation des pauvres et des souffrants. Seulement la Révolution de 1789 vint porter un coup terrible à beaucoup d'œuvres de charité. Voyant la tournure que prenaient les événements, l'abbé Ferrand quitta la France, «dans un temps où tout était permis contre ceux qu'on savait ne pas être partisans de la Révolution.» Il avait auparavant comme tous les chanoines, signé la protestation envoyée au nom du chapitre le 21 avril 1790 contre les décrets de l'Assemblée Nationale. Un arrêté du directoire du département d'Eure-et-Loir le déclara

émigré le 8 août 1793. Quel fut le lieu de son exil? Nous n'en savons rien. Peut-être se retira-t-il en Allemagne où la présence de l'Evêque de Chartres attirait son clergé.

La maison des filles de la Providence étant considérée comme un établissement d'instruction publique et comme un asile pour les orphelines, les décrets de l'Assemblée Constituante ne lui furent pas d'abord appliqués. Mais l'autorité supérieure s'étant assurée qu'on y donnait aux jeunes élèves des principes anticonstitutionnels, exigea des religieuses le serment qu'on faisait prêter aux fonctionnaires de l'Etat. Sur leur refus, on décréta le 11 mai 1791, que leurs biens seraient transférés au bureau des pauvres de la ville, et qu'on les remplaçait par des sujets dont le civisme ne fût pas douteux. Le conseil général de la commune, sur la motion qui fut faite de conserver la classe spéciale de sourdes-muettes, refusa de continuer cette philanthropique institution. En 1880, quelques filles de la Providence de l'ancien couvent se réunirent dans une maison de la rue de la Bourdinière. Elles obtinrent la reconnaissance de leur congrégation par décret impérial du 24 juillet 1806 et allèrent occuper l'ancien prieuré de Saint-Etienne, devenu la maison conventuelle de Saint-Jean.

«L'abbé Ferrand rentra en France, dit l'abbé Cognery dans le Sommaire, dès qu'il avait vu jour à le faire en sûreté (1804). Il ne lui restait plus rien. Tous ses biens patrimoniaux avaient été vendus comme bien d'émigré. Les sœurs de la Providence dont il était toujours supérieur lui offrirent de grand cœur un asile dans leur maison, et elles prirent soin de lui comme de leur père jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 1815, le 14 décembre. Il avait 84 ans.» Son

nom, nous ne savons pour qu'elle cause, ne se trouve pas dans le nécrologe des prêtres du diocèse de Chartres morts depuis 1801.

Les sœurs de la Providence, avec un souvenir plein de respect et de reconnaissance pour leur bien-aimé supérieur, gardent religieusement son portrait qui date de l'époque et où l'on trouve une physionomie douce, intelligente et fine. Son testament daté de 1806 qui n'est pas écrit de sa main parce qu'il était en danger de mort, et qui nous apprend qu'il s'appelait Jean et enfin les quelques pages du Sommaire historique où il est parlé de lui, et où nous avons puisé un grand nombre des renseignements qui précèdent, c'est peu de chose à la vérité. Pour l'école de jeunes sourdes-muettes en particulier ce serait totalement insuffisant si le hasard ne nous avait fait découvrir à la bibliothèque de Chartres un manuscrit précieux d'une valeur inestimable.

II

Table des matières

Les différentes tentatives faites pour améliorer le sort des sourds-muets, bien que n'ayant pas laissé pour la plupart des traces bien durables, n'en avaient pas moins créé insensiblement un certain courant d'opinion, et jeté, en quelque sorte, dans l'atmosphère des idées qui tôt ou tard devait porter leurs fruits. Les mots, d'humanité, de générosité, de dévouement dont le siècle dernier usa et abusa jusqu'à en être ridicule, ne laissèrent pas de donner à beaucoup de personnes, le goût des grandes choses qu'ils exprimaient, et cela nous explique comment nous

rencontrons au XVIII^e siècle, sur les points les plus différents, tant d'instituteurs qui se consacrent à l'éducation des sourds-muets. Nous avons déjà nommé les plus connus. On aura remarqué sans doute que la plupart des instituteurs qui, à diverses époques, se sont préoccupés du sort des sourds-muets, sont des ecclésiastiques; car, si c'est une œuvre sublime que de rendre à la société des êtres qui en paraissaient exclus pour toujours, n'est-ce pas une œuvre plus difficile et plus abstraite de les préparer aux idées religieuses en leur parlant d'un Créateur et des destinées de l'âme? Or, s'il serait injuste et exagéré de faire du dévouement le monopole du clergé, nul ne fera difficulté d'avouer que c'est chez lui qu'on en trouve la source la plus féconde dans le passé. Et c'est pourquoi nous n'avons éprouvé aucun étonnement en retrouvant à Chartres, cette ville si célèbre par sa foi, ses traditions religieuses remontant jusqu'à l'ère druidique, ses églises, ses monastères, ses évêques, les traces d'une école de sourds-muets fondée par un prêtre dont tous les documents s'accordent à reconnaître et à admirer l'esprit d'initiative et l'ardente charité.

Mais quelle fut la circonstance précise qui donna à l'abbé Ferrand l'idée d'établir chez les Filles de la Providence une école de sourdes-muettes? Comment s'y prit-il pour éveiller les premières idées dans l'esprit de ses élèves? Quels furent les secours qu'il put recevoir pour son enseignement de ce qui avait transpiré dans le public des diverses méthodes employées? Ou, s'il ne dut rien qu'à lui seul, quels furent ses tâtonnements et ses essais pour en arriver à l'emploi d'une méthode sûre et définitive? Nous voudrions pouvoir

répondre à ces questions; nous devons malheureusement, sur tous ces points, nous contenter de simples hypothèses. Ce qu'il est d'ailleurs plus important de connaître, c'est la méthode d'enseignement qu'il suivit.

Un enfant dont l'intelligence est intacte, mais à qui manquent les sens de la parole et de l'ouïe, a des idées ou est susceptible d'en avoir aussi bien que les autres enfants. Comme il est privé du moyen ordinaire de communication avec le dehors, il suffira de suppléer par un langage approprié à l'état de ses organes au langage usuel qu'il ne peut ni entendre ni parler. Car, et personne n'en doute, la parole n'est pas le signe unique et indispensable de la pensée. Si le langage vocal a été préféré à tout autre, c'est uniquement parce qu'il offre plus d'avantages que tous les autres. Mais si, pour une raison quelconque, un homme ne peut ni entendre ni parler, on lui fera voir ce qu'on ne saurait lui faire entendre et on trouvera, dans toute la force du terme, un moyen de parler aux yeux.

Que les sourds-muets ne soient muets que parce qu'ils sont sourds, et que leur incapacité de parler, résultant seulement de leur impuissance d'entendre, ne soit ni absolue ni définitive, cela est maintenant démontré, mais c'est ce qui n'est pas évident en soi, et il semble, en conséquence, tout naturel que, voulant entrer en communication avec eux, on commence par s'adresser à leur vue. Mais comme l'enfant, à l'âge où on entreprend sérieusement son éducation, a déjà, instruit par la nécessité ou l'expérience, commencé à se servir de ces quelques signes qu'on appelle assez improprement signes naturels, on est porté à emprunter à l'enfant son langage que l'on

essaiera seulement de développer et de perfectionner, et l'on aboutira en quelque sorte fatalement au langage mimique. C'est de ce langage que s'est surtout servi l'Abbé de l'Epée. Au fond, qu'on le veuille ou non, c'est un langage tout conventionnel, une nouvelle langue ajoutée à tant d'autres. Le moyen de communication, une fois trouvé, il suffira, de s'en servir avec le sourd-muet comme on se sert avec les autres enfants du langage parlé, et on ne voit pas pourquoi les idées ne s'éveilleraient pas chez l'un aussi bien que chez les autres. Il est vrai qu'au lieu d'être entouré comme un autre enfant d'une multitude d'êtres semblables à lui dont la parole lui est un enseignement continu, le sourd-muet n'a qu'un très petit nombre d'instituteurs dont le rôle est plus difficile, mais, pour être moins rapide le mode d'éducation n'en pas moins absolument le même. 11 reste néanmoins plusieurs difficultés considérables; la première, c'est que cette langue n'existe pas, n'est pas fixée, et que l'instituteur doit la créer; la deuxième, c'est qu'elle ne pourra servir qu'à ceux qui l'auront apprise, et ne pourra mettre le sourd-muet en communication avec le reste de l'humanité, sans compter que si l'on veut tout exprimer par des gestes imitant et développant les signes naturels dont nous parlons tout à l'heure, on en arrivera à une complication infinie. C'est pour obvier à la première, difficulté que l'Abbé de l'Epée composa son Dictionnaire des signes que l'abbé Sicard transforma; et, pour résoudre la seconde, en même temps qu'à parler cette langue mimique, on apprit aux sourds-muets à écrire notre propre langage. Mais on ne sut pas généralement bien faire le départ entre les deux; il y eut une longue confusion, et ainsi on

s'explique la médiocrité relative des résultats qu'obtint l'abbé de l'Épée.

Il y a un autre langage qu'on peut apprendre aux sourds-muets, c'est le langage manuel. C'est-à-dire qu'on leur apprend la langue écrite, et que les mots tracés sur le papier, on les leur fait au moyen de la main dont les positions représentent les différents lettres de l'alphabet. Il suffit alors de trouver un alphabet manuel assez simple, et cela fait, ce qu'on apprend aux enfants, c'est la langue même de tout le monde; au lieu de la parler et de l'écrire comme nous, ils l'écrivent de deux façons, voilà tout. Il est étonnant qu'au lieu de s'en tenir à ce système si simple on l'ait si longtemps compliqué par le langage mimique simultanément enseigné, d'autant plus que le langage mimique n'a ni la même syntaxe, ni la même complexité ni la même simplicité que les langues parlées.

Enfin, qu'au moyen de ce qu'il y a de visible et de tangible en quelque sorte dans les articulations de langage parlé on en arrive à apprendre aux sourds-muets à parler véritablement et à lire sur les lèvres, et le dernier pas sera franchi, et le sourd-muet sera complètement, autant qu'il est possible, rendu à la société.

Or, il est bien certain que l'abbé Ferrand ne tenta point d'apprendre à parler aux enfants sourdes-muettes dont il se chargea, il n'en eut probablement pas l'idée, et lui fut-elle venue, le temps lui aurait manqué pour la mettre à exécution. Eut-il un alphabet manuel, une sorte d'écriture dans l'espace? C'est certain. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il apprit⁽¹⁾ à ses enfants un langage mimique, et la preuve en est dans ce dictionnaire des signes composés par lui et

qui est parvenu jusqu'à nous, grâce à un homme intelligent qui devinait la valeur d'un manuscrit pareil.

Le 24 brumaire an VIII. M. Boutrous, juge de paix des sections méridionales de la commune de Chartres, écrivait aux citoyens administrateurs du département d'Eure-et-Loire.

«Je m'empresse, citoyens, de vous faire passer une copie momentanée du dictionnaire à l'usage des Sourds-Muets que j'ai trouvé au domicile de la comtesse Montangé, ex-religieuse de la providence, lors de la reconnaissance des scellés que j'ai faite hier; ayant considéré cet ouvrage comme utile aux sciences et à l'humanité je l'ai distrai (sic) de mes opération (sic), pour le faire passer aux héritiers à qui il appartient incontestablement, mais déférant à votre lettre invitative, je vous fais (sic) passer cette copie afin que, suivant vos désirs auxquels je me joins, le juri d'instruction en fasse une copie, pour être jointe à la bibliothèque nationale, trop heureux d'avoir trouvé occasion d'être utile à la Société !

Salut et fraternité.

P. S. Je crois que pour ma tranquillité, je dois avoir un récépissé de cet ouvrage.»

A la même époque où l'abbé Ferrand écrivait ce dictionnaire, l'abbé de l'Epée tentait de résumer et de fixer sa méthode en composant, lui aussi, un dictionnaire de signes à l'usage des sourds-muets. Ce dictionnaire, que l'abbé de l'Epée envoyait à l'abbé Sicard, le 22 avril 1786,

resta à l'état de manuscrit inédit. Voici comment l'abbé Sicard en parle dans l'introduction de son ouvrage, intitulé : «Théorie des signes».

«On ne manquera pas de remarquer que
«tout y est en définition, comme cela se pra-
« tique dans les dictionnaires ordinaires, et
«qu'il n'y a pas un mot dont on donne le
«signe. On observera aussi que souvent la
«définition a pour élément principal, le mot
«lui-même qu'il fallait définir, et que d'autres
«fois on se contente de faire connaître. Ainsi
«on dit, zélé, pour avoir du zèle; vérité, le con-
« traire de la fausseté ; vain, qui a de la vanité ;
«vice, défaut contraire à la vertu; vou-
« loir, avoir volonté ; scrupule, inquiétude de
«conscience; saint, qui mène une vie sainte.

«On pourrait faire des questions du même
«genre sur chaque définition; mais en sup-
« posant même toutes ces définitions justes, il
«resterait à dire qu'un déterminé des signes
«doit donner le signe des mots, et non leur
«définition; et que, du moins, la définition
«devrait être plus claire que le défini. Ce dic-
« tionnaire était donc à faire, quand l'auteur
«m'en envoya l'original.» (Page 51, Introduction).

Il n'aurait pas parte si sévèrement, à coup sûr, du dictionnaire de l'abbé Ferrand. D'ailleurs, pour que le lecteur soit plus à même de comparer et de juger, nous publions ces deux ouvrages, et la comparaison est d'autant plus facile que l'abbé de l'Epée et l'abbé Ferrand se sont servi

l'un et l'autre du «Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, par de Wailly».

Après avoir lu et comparé ces travaux, on ne s'étonne pas du jugement que l'abbé Sicard porte sur le dictionnaire de l'abbé de l'Epée. Mais qu'eût-il dit de l'abbé Ferrand? Eût-il pu se plaindre de n'avoir pas un véritable dictionnaire des signes? Si l'abbé de l'Epée, après tant d'années consacrées exclusivement à l'enseignement des sourds-muets, n'a donné qu'une œuvre si incomplète, de l'avis de son plus fervent disciple, quelle admiration ne devons-nous pas avoir pour ce chanoine de Chartres qui, pris par tant d'autres soins, malgré les soucis d'un grand établissement à diriger, sut en si peu de temps se faire une méthode à ce point remarquable? Pouvons-nous douter maintenant, bien que l'histoire ne nous en dise rien, qu'il ait obtenu d'heureux résultats? Et, bien qu'il soit loin de notre pensée de vouloir diminuer en rien la gloire de l'abbé de l'Epée, à qui il restera toujours le mérite incontesté d'avoir créé la première Institution des sourds-muets, pouvons-nous refuser nos hommages à un homme qui si son rôle fut plus modeste, déploya à servir la même cause, un dévouement non moins admirable, une intelligence non moins supérieure?



[Table des matières](#)

Par une coïncidence curieuse, les méthodes dont nous nous occupons furent composées vers la même époque par deux hommes qui, vraisemblablement, ne s'étaient jamais

vus. C'est, en effet, le hasard de sa destinée, semble-t-il, plutôt qu'un plan longuement prémédité, qui fit de l'abbé Ferrand un instituteur de sourds-muets; aussi ne le voyons-nous nulle part en relation avec les hommes qui, de son temps, s'occupèrent comme lui de cette grande œuvre. J'ai en ce moment sous les yeux, écrits de la main même de l'abbé de l'Epée, les noms de ses élèves⁽⁾, celui de l'abbé Ferrand ne s'y trouve point. Si d'ailleurs l'abbé de l'Epée avait pu connaître l'ouvrage de l'abbé Ferrand, comment admettre qu'il ne s'en fût pas servi pour perfectionner le sien?

Cette circonstance donne plus d'intérêt à la comparaison des deux méthodes, sans compter, ce qui ne paraîtra peut-être pas à dédaigner dans un temps où l'on a «la fureur de l'inédit », et que nous venons de publier l'une et l'autre⁽⁾.

IV

Table des matières

Après avoir établi un dictionnaire des signes, l'abbé Ferrand pouvait désormais s'occuper d'apprendre et faire apprendre à ses petites sourdes-muettes ce qui constituait l'enseignement d'alors. Sans doute s'est-il contenté de donner à la sœur Montangé des instructions verbales pour ce qui concernait l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique, etc. Mais, il a tenu à entrer lui-même et par écrit dans le détail de l'enseignement des premières notions de la religion.

En effet, (et nous en avons fait l'objet d'une publication à part), il existe à la fin du manuscrit un abrégé de la doctrine chrétienne à l'usage des sourds-muets. Cet abrégé se divise

en deux parties: 1° un petit catéchisme et 2° un gros catéchisme.

Il est extrêmement curieux de voir cet abbé, ramenant à la hauteur de l'intelligence de ces petites sourdes-muettes l'enseignement si difficile de la religion. Il avait fait la psychologie de ces enfants, celui qui n'hésitait pas à entreprendre de leur donner l'idée de Dieu, de leur faire distinguer le bien du mal, et de les familiariser avec les origines de l'homme, de leur apprendre la prière rien qu'avec des signes! Ce devait être un spectacle fort admirable de voir ce bon prêtre entouré d'enfants attentifs avec lesquels il communiquait sans articuler un mot, sans prononcer une parole, et parvenait pourtant à élever leur âme vers les idées les plus abstraites sans autre secours que ce qui pouvait frapper leurs regards!

Avant que la méthode orale ne fut venue remplacer la méthode des signes dans l'enseignement des enfants sourds-muets, nous avons eu l'occasion d'assister à un catéchisme fait par un prêtre bien zélé⁽¹⁾, du haut de la chaire dans une chapelle, à une dizaine d'enfants, nous n'oublierons jamais l'impression que nous avons ressentie dans cette occasion. Rien ne troublait le silence de l'église et pourtant par sa mimique éloquente le prêtre instruisait, intéressait, guidait comme avec la main, ces jeunes esprits vers la compréhension des choses de la religion et de la morale.

C'était vers 1882! Et précisément l'abbé Ferrand faisait déjà cet enseignement cent ans auparavant, en 1782!

DOCTEUR J.-A.-A. RATTEL.

A

Table des matières

A. Diriger devant soi l'index droit et l'avancer à une certaine distance en le faisant remonter.

ABAISSER. Signe à, puis étendez horizontalement les deux mains et faites les descendre par gradation, le signe naturel que l'on fait à un ouvrier pour lui faire abaisser un tableau ou une estampe qui seraient attachés trop haut.

ABANDONNER. Laisser; présentez et avancez un peu vers le côté gauche les deux paulmes de la main. — Signe de laisser, mais exprimé plus fortement avec l'air du mécontentement et du mépris, auquel on peut ajouter le s. à de deux index, montrant les longues oreilles. — Quitter, saluer par une inclination de tête et tourner le dos pour s'en aller.

ABATANT. s. nat. d'une espèce de dessus de table qui se trouve chez les marchands de draps, qui s'élève ou s'abat selon le jour que l'on veut donner à l'endroit.

ABATTRE, s. nat. abattre des noix, une muraille.

ABBAYE, s. voile jusqu'au front, t. croix pectorale, s. maison et assemblage.

ABBÉ. s. tonsure, s. rabat.

ABCÈS, s. on montre une plaie sur le dessus de la main on la fait creuser en faisant le mouvement avec les 5 doigts réunis comme pour donner une chiquenaude.

ABDIQUER, s. ôter de dessus soi, remettre sur un autre lui tourner le dos et s'en aller.

ABEILLE, s. voler sur des fleurs pour en avoir le suc, s. miel, s. qui pique et on s'en écarte.

ABHORRER. Mettre les deux mains sur son cœur et les retourner avec vivacité comme pour repousser l'objet qui fait horreur et en même temps détourner la tête avec un air qui exprime ce sentiment. — Détester au lieu de porter les mains au cœur portez les au front; mêmes, qu'abhorrer. — Haïr: s. aimer pas, avec une signe nat. d'aversion

ABJECT, s. on porte la main assez près de terre et on regarde la personne du haut de sa grandeur ayant l'air et des lèvres et des mains d'en faire peu de cas.

ABJURER, s. mauvaise doctrine, s. erreur en croisant les doigts sur le front, s. rejeter loin de soi avec un air de repent. — Renier, s. maître, s. religion, s. moi ne connais pas en secouant la tête. — Renoncer à une succession, s. biens, s. à moi s. moi ne veux pas, 2° sens, renoncer à ses passions, s. passions, s. faire, s. jamais.

ABLUTION, s. naturel.

ABOLIR, s. de roi, des tables, s. de trompette, s. de prière, s. de casser, de déchirer.

ABOMINATION, s. détester, s. horreur, s. partout en étendant les mains, s. lieu saint en détournant les yeux et tremblotant.

ABONDANCE. Amasser plusieurs fois et de plusieurs côtés toujours pour former un seul et même tas. S. beaucoup des deux mains, substantif.

ABORDER. On aperçoit quelqu'un on va au devant de lui et après l'avoir salué on lui parle avec un air de connaissance. Accoster, s. passant qu'on rencontre se mettre à ses côtés.

ABOUTIR. s. à, l'index étant porté à ce point élever un peu le bras, et puis s. fin.

ABOYER, s. naturel.

ABRÉGER. Écrire monsieur, ensuite mettre le pouce sur l'o et l'index sur l'u, pour qu'il ne reste que m^r.

ABREUVOIR. s. lieu, s. animaux grands et petits, s. boire.

A L'ABRI DE. Chose qui garanti totalement, un toit, un auvent qu'on exprime en passant la main sur la tête pour exprimer un toit sous lequel on se met à l'abri.

ABROGER, s. roi qui s'exécute en se représentant la couronne sur la tête et passant la main de droite à gauche en diagonale sur la poitrine pour marquer le cordon bleu ensuite le s. prier, s. déchirer, s. arrêt qui s'exprime en montrant un papier comme le font les crieurs publics.

ABSENTER (S'). Venir pas avec les autres.

ABSINTHE. Herbe sent bon, s. goûter, s. amer.

ABSOUTE, s. jeudi, s. montrer en chaire, s. donner l'absolution à tout le peuple.

ABSOLUMENT. 1° s. dubitatif, s. pas. 2° s. oui, oui, oui, adj. ado.

ABSORBER. Remplir, remplir, remplir, s. reste rien, et pour exemple on met de l'eau dans la poussière qui absorbe tout, reste rien.

ABSOUUDRE, s. impose les mains, s. croix, s. pardon qui se fait en passant légèrement les doigts de la main droite sur la paume de la main pour marquer que tout effacé, ensuite présenter avec un air de bonté les deux paumes de la main vers le côté gauche comme pour renvoyer le pécheur absout.

ABSTENIR (S'). s. viande qui s'exécute en pinçant le dessus de la main droite le dessus de la main gauche, puis la porter à la bouche pour faire le signe de manger, s. pas, s. poisson qui s'exécute en faisant serpenter devant soi la main droite.

ABSTRAIT. 1° sens, difficile à comprendre, s. esprit arracher en portant les 5 doigts au front comme pour arracher, s. comprends pas. 2° sens, indépendant des sens.

ABSURDE, s. arracher les yeux, les oreilles, etc. s. parler faux en croisant les index sur la bouche, s. esprit, s. contre.

ABUSER, s. servir qui s'exécute en portant devant soi et à différents points les mains étendues comme si on servait

des plats sur une table puis le s. mal, qui s'exécute en portant sur la bouche et le doigt du milieu de la main droite, (c'est le bien) mais après on dirige le deux index qu'on lance l'un contre l'autre pour exprimer le contraire du bien.

ABIMER. s. tournoiment de l'eau, relever son bras et le plonger avec vivacité

ACADÉMIE, S. lieu, s. assemblage, s. hommes très savants.

ACCABLER, s. mettre un fardeau sur les épaules plier le genoux comme un homme qui succombe sous la charge.

ACCÉLÉRER. 1° s. aller tout doucement pas à pas; 2° s. ensuite aller fort vite. — Hâter, s. dès le commencement de la route aller vite, c'est-à-dire, rouler les mains avec précipitation. — Presser, vite vite en poussant la personne ne soyez pas un instant. — Dépêcher, s. encore plus vite en étendant les deux bras, en montrant sur le visage l'inquiétude et l'agitation comme si on demandait un confesseur pour un malade qui presse.

ACCEPTER. Etendre la main creusée et la reporter vers soi en faisant un demi-cercle et une inclination de tête avec un air d'acquiescement.

ACCIDENT, s. être distrait, regarder de côté et d'autres: quelque chose qui tombe sur la tête, on apporte l'index à l'endroit frappé avec un air de douleur.

ACCOLADE. Se jeter au cou de quelqu'un et l'embrasser.